

ORGANISATION DE COORDINATION ET DE COOPERATION
POUR LA LUTTE CONTRE LES GRANDES ENDEMIES

Secrétariat Général

B.P. 153 • Bobo-Dioulasso - Haute-Volta
Tél.: 911-79 - 911-91

Etude des possibilités de réorientation des activités
de l'Institut de Recherches sur l'Onchocercose à partir de 1980.

B. PHILIPPON*

XIXe CONFERENCE TECHNIQUE

BOBO-DIOULASSO DU 5 AU 8 JUIN 1979

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 28706, ex A

Cpte : B

N° 7.100/79 DOC. TECHN. OCCGE

* Directeur de l'Institut de Recherches sur l'Onchocercose (I.R.O.)
B.P. 1500 BOUAKE République de Côte d'Ivoire.

O.R.S.T.O.M.

Fonds Documentaire

N°

Le Président : Nous devons discuter et recueillir l'opinion des participants sur les problèmes qui vont se poser à l'IRO de Bouaké avec le développement des campagnes de lutte contre l'onchocercose. En effet l'IRO dont je n'ai pas souligné l'excellence des installations et de la situation géographique avait été construit pour étudier les vecteurs d'onchocercose en prévision du programme régional. Ce programme s'est développé de façon tellement satisfaisante pour les Etats que la Côte-d'Ivoire en premier a demandé l'extension des programmes à la quasi-totalité de son territoire, il en est résulté que la station de l'IRO se trouve dans une situation difficile pour travailler sur l'onchocercose et notamment sur les vecteurs de l'onchocercose puisque ceux-ci disparaissent du fait du traitement, ou leur accès demande plusieurs centaines de kilomètres pour les études en cours.

Donc la question s'est posée d'utiliser pour le mieux ces installations de l'IRO en vue d'autres études épidémiologiques et entomologiques dans le cadre des préoccupations des Etats Membres de l'OCCGE. A ceci, un fait nouveau est venu se présenter, c'est que la Côte-d'Ivoire a fait candidature auprès de l'OMS pour avoir un support pour organiser une formation en entomologie médicale de type international qui puisse s'adresser à l'ensemble des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. J'ai été chargé par l'OMS de prendre contact avec le gouvernement de la Côte-d'Ivoire au sujet de la possibilité de cette filière de formation. J'ai rencontré un excellent accueil auprès de Monsieur le Ministre MCKEY et de son représentant ici, Monsieur KONE ainsi qu'auprès des membres de l'Université d'Abidjan. Et il a été envisagé de créer cette filière de formation de l'Université d'Abidjan non pas à Abidjan, mais comme une antenne de l'Université à Bouaké en profitant justement de la proximité de l'IRO et de l'Institut déjà installé pour faciliter l'enseignement d'un point de vue pratique et théorique.

Voici donc les lignes directrices dont nous pouvons nous inspirer pour envisager une réorientation des activités de l'IRO de Bouaké.

Monsieur Philippon a préparé un rapport qui constitue le résultat d'une réflexion de groupe.

P L A N

- Rappels : le transfert de la "Section Onchocercose" à Bouaké et l'expansion de l'IRO. P. 634
- Les menaces de récession qui pèsent sur l'IRO. P. 635
- L'incidence des extensions d'OCP sur les activités de l'IRO. P. 637
 - Le fonctionnement du personnel. P. 637
 - Les enquêtes entomo-épidémiologiques au service des Etats. P. 637
 - Les activités de recherche appliquées. P. 638
- Les palliatifs à l'extinction des activités de l'IRO. P. 640
 - Ajustement des activités traditionnelles aux situations nouvelles. P. 640
 - Ouverture de programmes de recherches nouveaux pour l'IRO. P. 642
 - Recrue de cadres de l'IRO. P. 643
 - Transfert de Bobo-Dioulasso à Bouaké d'équipes entomologiques du Centre Muraz. P. 643
- Discussion et conclusions. P. 653
- Annexe I. PP. 659
- Annexe II. PP. 665
- Tableaux. I à XIV 683

RAPPELS : LE TRANSFERT DE LA "SECTION ONCHOCERCOSE" A BOUAKE ETI. L'EXPANSION DE L'IRO.

L'équipe OCCGE-ORSTOM spécialisée dans l'étude et le contrôle des vecteurs de l'onchocercose humaine s'est installée à Bouaké (République de Côte d'Ivoire) le premier mars 1973. Cette équipe, qui comprenait alors six entomologistes médicaux et techniciens de recherches, constituait la Section Onchocercose du Centre Muraz, créée à Bobo-Dioulasso en 1956, basée dans cette ville depuis lors et rattachée au Centre Muraz de l'OCCGE en 1966.

Ce transfert avait été motivé par la proximité de la mise en place par l'OMS du Programme de lutte contre l'Onchocercose dans le Bassin de la Volta (OCP) : ce programme de lutte antivectorielle de 700.000 km² devait couvrir entre autres régions la Haute-Volta onchocercosienne dans sa totalité, l'Est du Mali et le Nord de la Côte d'Ivoire, zones d'étude traditionnelles et privilégiées de la Section Onchocercose.

La nouvelle implantation de Bouaké fut choisie en fonction de plusieurs critères :

- la localisation géographique de Bouaké, ville importante et facilement accessible par air, fer et route, proche d'Abidjan et située à la rencontre ou à proximité de zones bioclimatiques très différentes ;

- la limite septentrionale alors retenue pour la zone d'OCP, qui plaçait Bouaké juste à l'extérieur de la zone des traitements antivectoriels ;

- les facilités matérielles d'installation considérables consenties à Bouaké par la République de Côte d'Ivoire.

La Section Onchocercose fut élevée au rang d'Institut de recherches de l'OCCGE le premier janvier 1974 sous le nom de Centre Entomologique de l'Onchocercose (CEO), devenu le premier janvier 1975 l'Institut de Recherches sur l'Onchocercose (IRO).

Cet Institut a bénéficié dès son installation à Bouaké d'importantes subventions extérieures de financement, parmi lesquelles celles accordées par OCP devinrent bientôt dominantes (cf. tableaux I et II). Cette conjoncture exceptionnellement favorable tenait à plusieurs facteurs :

.../...

- La passé de la Section Onchocercose qui, depuis sa création avait accumulé presque toutes les données entomologiques de base connues dans la région d'OCP et qui, surtout, avait exécuté de 1966 à 1974 les campagnes FED-OCCGE de lutte contre l'onchocercose ; ces dernières avaient en effet servi à OCP de justificatif technique et d'avant-première, les 60.000 km² assainis et protégés dans le cadre de ces campagnes ayant constitué le noyau géographique à partir duquel le Programme a pu s'étendre. Il n'était donc pas entièrement faux de considérer qu'à certains égards OCP était à sa naissance "un enfant de l'OCCGE" ;

- la présence en bordure du périmètre traité, dans une région favorable à des recherches d'entomo-épidémiologie comparée, d'une équipe spécialisée et expérimentée disposant d'installations appropriées et modernes, connaissant bien le terrain et dépendant d'une Organisation interafricaine qui compte parmi ses huit membres six des sept Etats bénéficiaires d'OCP ;

- les bonnes relations de collaboration instaurées de longue date entre l'OMS et l'OCCGE, en particulier avec ses entomologistes médicaux et parmi ceux-ci tout spécialement ses spécialistes d'onchocercose.

Ces subventions extérieures ont rapidement pris parmi les ressources budgétaires de l'IRO une place prépondérante, supérieure aux crédits alloués à l'Institut par l'OCCGE (cf. tableau II).

Il en est également résulté un accroissement considérable des effectifs des cadres chercheurs et techniciens de recherche qui, de six à l'installation en 1973, sont passés à 12 dès le début de 1975 ; les effectifs de personnel d'exécution ont augmenté dans les mêmes proportions et la superficie des installations immobilières a plus que doublé entre 1973 et 1977.

LES MENACES DE RECESSION QUI PESENT SUR L'IRO.

A partir de 1976 des signes avant-coureurs de difficultés pour l'IRO ont commencé à se faire jour : en raison du succès des opérations d'OCP et du grand intérêt manifesté pour ce Programme par les Etats qui en bénéficient, l'extension vers le sud des limites méridionales du périmètre traité apparut alors comme une éventualité de plus en plus probable, et comme une menace grandissante pour la poursuite des activités traditionnelles de l'IRO.

La proximité de cet événement inéluctable, - paradoxalement satisfaisant puisqu'il traduit le succès d'un Programme à la réussite duquel l'IRO est plus que quiconque attaché, - et la nécessité d'en étudier les palliatifs, avaient été soulignés au cours des Conférences techniques de l'OCCGE de 1977 et de 1978.

Actuellement ces prévisions sont devenues réalités : en Côte d'Ivoire, après une première extension de la surface traitée dans le Nord-Ouest du pays (bassin du haut Sassandra) en 1978, OCP s'est étendu depuis le début de 1979 le long du moyen Sassandra (et de son affluent le Nzo), du Bandama (maintenant traité jusqu'à la mer), de ses affluents la Marahoué et le Nzi (traités en entier) et de la moyenne Comoé. De semblables extensions vers le sud sont encore en cours au Ghana, au Togo et au Bénin.

Les conséquences pour l'IRO sont de deux ordres :

- les vecteurs d'onchocercose sont sous contrôle larvicide sur les deux tiers du territoire ivoirien ; la ville de Bouaké ainsi que les trois stations de terrain de l'IRO se trouvent dorénavant en zone traitée et les vecteurs d'onchocercose ne subsistent en qualités compatibles avec des programmes de recherches que dans les zones forestières du sud-ouest et du sud-est du pays. Au sein des Etats de l'OCCGE, les seules régions non traitées où persistent des vecteurs sylvicoles sont le Mali occidental et le Sénégal oriental, dont les foyers onchocercariens sont distants respectivement de 1.000 et 2.000 km de Bouaké ; il est donc devenu impossible de réaliser à partir de Bouaké des travaux de recherches suivis sur les vecteurs d'onchocercose de savane ;

-OCP s'oriente de plus en plus vers un financement réduit aux seules recherches appliquées qui concernent très directement les problèmes immédiats du Programme, c'est-à-dire en premier chef ceux liés à l'onchocercose de savane ; l'IRO, qui n'est plus en mesure de proposer des recherches suivies sur les vecteurs d'onchocercose qu'en région forestière, voit donc ses chances de continuer à intéresser OCP au financement de ses programmes sensiblement diminuer au fur et à mesure des extensions d'OCP.

Etant donnée la part essentielle prise ces dernières années par les financements extérieurs dans le fonctionnement de l'IRO et compte tenu que depuis le récent arrêt du programme CRDI-OCCGE, OCP est devenu le supporter quasi-exclusif de l'IRO, il est donc évident et inéluctable que les activités de cet Institut sont à terme condamnées dans leur forme actuelle.

INCIDENCE DES EXTENSION D'OCP SUR LES ACTIVITES DE L'IRO.LA FORMATION DU PERSONNEL.

Malgré la réduction de son champ d'action sur le terrain et la compression de ses effectifs d'encadrement qui risque de suivre l'extinction de certains des programmes de recherche actuels, l'IRO continuera de disposer à Bouaké d'une expertise, d'une expérience, d'installations et de moyens qui resteront encore sans équivalents en Afrique de l'Ouest. Dans ce domaine l'IRO restera donc parfaitement adapté et compétitif pour dispenser à des stagiaires d'horizons et de niveaux divers différents types de formation en matière d'étude et de contrôle de l'onchocercose, en collaboration avec les sections et unités spécialisées de l'OCCGE et d'OCP.

LES ENQUETES ENTOMO-EPIDEMIOLOGIQUES AU SERVICE DES ETATS.

Ce volet traditionnel des activités de l'IRO est évidemment fortement affecté par OCP et par ses extensions successives : dès cette année les seuls foyers non traités des Etats membres de l'OCCGE, où par conséquent l'IRO pourra encore être amené à intervenir (*), sont en Côte d'Ivoire le Sud-Est et le Sud-Ouest du pays, le Sénégal Oriental et l'Ouest du Mali (première région administrative).

Il faut toutefois souligner que les foyers ivoiriens indemnes sont forestiers et qu'heureusement dans ces régions les simules ne constituent pas partout un problème de vecteurs ou de nuisance ; d'autre part l'éloignement des foyers ouest-malien et est-sénégalais et l'exiguïté des crédits de fonctionnement que l'OCCGE alloue annuellement à l'IRO ne permettent pas à cet Institut de multiplier autant que cela serait souhaitable des enquêtes de terrain lointaines et nécessairement fort onéreuses dans ces deux Etats.

.../...

(*) Rappelons qu'OCP assure lui-même toutes les opérations d'évaluations entomologiques à l'intérieur du périmètre des traitements.

Rappelons enfin que les foyers béninois et togolais sont traditionnellement du ressort de l'Antenne entomologique OCCGE de Cotonou, et que ces foyers à faciès épidémiologique forestier seront de toute façon très prochainement réduits à leur plus simple expression par la progression vers l'Océan de la limite septentrionale des traitements d'OCP.

LES ACTIVITES DE RECHERCHE APPLIQUEE.

C'est incontestablement ce volet des activités de l'IRO qui est le plus menacé par les extensions d'OCP, tous les programmes de recherches étant affectés à des degrés divers.

- Les programmes d'étude du complexe S.dannosum, de la transmission d'Onchocerca volvulus et de l'épidémiologie de l'onchocercose qui se sont poursuivis sous des formes et des appellations diverses depuis 1967, ne peuvent dorénavant plus être menés en savane ; et comme cela a déjà été souligné, pour utile qu'elle soit au plan fondamental et à celui de l'épidémiologie comparée, l'étude entomo-épidémiologique approfondie des foyers forestiers semble malheureusement peu susceptible d'intéresser des organismes bailleurs de fonds comme OCP ou TDR.

Le financement accordé par OCP au titre de 1979 ne représente que 39 % de la correspondante de 1978 ; qui ne représentait elle-même que 78 % de celle de 1977.

Il faut donc envisager que, sous sa forme actuelle, ce programme disparaîtra au plus tard au début de 1980. Il n'y a cependant pas lieu d'envisager le départ du chercheur et du technicien actuellement responsables de son exécution.

- Les programmes de recherches sur les insecticides. Après un premier refus générateur d'un regrettable retard en 1978, le programme "Adulticides" proposé par l'IRO sera en 1979 subventionné par OCP. Compte tenu de l'avancement des travaux il est cependant probable que cette recherche arrivera à son terme mi-1980 et il est vraisemblable que la phase d'application des résultats sur le terrain échappera à l'IRO.

Le programme de screening des larvicides est l'une des lignes maîtresses de la recherche à l'IRO depuis 1971, et il constitue une priorité première pour l'avenir des programmes antismulidiens, conventionnels.

Toutefois la financement de ce programme a été supprimé dès cette année par OCP. Tout au plus pourra-t-il être envisagé des demandes ponctuelles de l'OMS à l'IRO pour l'essai de tel ou tel produit ou formateur. Mais cette activité technique de routine ne saurait être qu'épisodique et secondaire étant donné le ralentissement de la production de nouveaux produits par les firmes qui s'est amorcé depuis plusieurs mois ; cette activité ne sera également que temporaire compte tenu d'une part que l'existence de la nouvelle station d'expérimentation des larvicides de l'IRO (déjà déplacée une fois devant l'avance d'OCP) est de toute évidence en sursis, dans l'attente d'une nouvelle progression des traitements vers l'amont de la FéréDougouba (cl. carte), d'autre part qu'OCP ne fait pas mystère de son intention d'intégrer à court terme dans ses activités de routine le screening des larvicides selon la méthodologie mise au point à l'IRO.

En 1979 le financement d'OCP pour ce programme représentera 73 % de celui de 1978, lequel équivalait lui-même à 75 % de celui de 1977. Ce programme doit donc être considéré comme en voie d'extinction, et il sera définitivement clos en tant qu'activité à plein temps à compter de mi-1980. Il n'est toutefois pas envisagé de déplacer le chercheur et les deux techniciens de recherches oeuvrant dans ce programme.

- Les programmes de recherche sur la bio-écologie des vecteurs d'onchocercose. Ces programmes qui eux aussi avaient constitué une ligne de force des recherches de l'équipe onchocercose depuis 1961, avaient pris un nouveau départ en 1975 en partie grâce au financement d'OCP. Bien que le contrat de recherche correspondant fût passé avec l'ORSTOM (cf. tableau II) le programme dit d'échantillonnage constituait ces dernières années une activité majeure de l'IRO, auquel il apportait de surcroît un allègement appréciable de ses charges salariales de personnel local.

Ce programme était toutefois orienté spécifiquement vers les vecteurs d'onchocercose de savane, et il a donc reçu un véritable coup de grâce avec l'extension d'OCP en Côte d'Ivoire au début de 1979. Il se survivra encore jusqu'au début de 1980 grâce à des missions subventionnées par OCP dans l'Ouest du Mali ; mais il faut prévoir que, bien que le sujet soit bien loin d'être épuisé, l'échéance finale pour l'IRO se situera à la mi-1980.

La régression continue du financement d'OCP (39 % en 1979) laisse d'ailleurs prévoir que la subvention de 1980 sera réduite à la portion congrue, si toutefois elle est maintenue. Le retrait au moins provisoire du chercheur responsable du programme Echantillonnage est envisagé pour courant 1980.

- Le programme de recherche sur les possibilités de lutte biologique contre les vecteurs d'onchocercose par utilisation Mermithidae. Rappelons que ce programme, qui a été de 1973 à 1978 substantiellement financé (50 millions de francs CFA en 6 ans) par le CRDI (Centre de Recherches pour le Développement International) canadien, a été définitivement clos durant le premier trimestre de 1979. Le départ des deux chercheurs qui y étaient affectés est d'ores et déjà en cours.

LES PALLIATIFS A L'EXTINCTION DES ACTIVITES DE L'IRO.

AJUSTEMENT DES ACTIVITES TRADITIONNELLES AUX SITUATIONS NOUVELLES.

- En matière de recherche.

- Réorientation des demandes adressées aux Organisations internationales pour le financement de programmes de recherches sur l'épidémiologie de l'onchocercose.

S'il peut encore à la rigueur être envisagé de soumettre en 1980 une proposition pour un travail ponctuel à OCP, il ne fait pas de doute que les demandes concernant des programmes de longue haleine devront à l'avenir être adressées de préférence de TDR, plus susceptible de s'intéresser aux recherches de l'IRO en région forestière.

La première proposition adressée à TDR en 1978 et refusée par ce programme (recherches épidémiologiques dans les divers types de foyers monovectériels) devra être présentée à nouveau fin 1979 à TDR; après avoir été allégée et reformulée.

On doit de plus étudier la préparation d'un autre programme qui serait également soumis à TDR et qui aurait comme objectif une étude approfondie non plus du complexe vecteur, mais du "complexe parasitaire", étude helminthologique qui serait naturellement confiée au Dr J. Prod'hon, assisté d'un technicien (M. Y. Séchan, remplacé par M. P. Privet pendant ses congés).

- Prospection de contrats de recherche à passer avec VBC pour l'expérimentation de nouveaux agents de lutte antismulidienne.

Les travaux sur l'efficacité contre les larves du complexe S.damnorum de Bacillus thuringiensis var. israelensis (BTI) sont maintenant plus avancés à l'IRO que nulle part ailleurs et le financement de travaux complémentaires en 1979-80 devrait être négocié avec OMS/VBC. Pour l'étude du BTI et pour celle éventuellement d'autres agents chimio-biologiques, biologiques et même chimiques (inhibiteurs de mues ou de croissance par exemple), l'appareillage d'élevage légué par le CRDI pourrait être utilisé avantageusement et proposé à cette fin à l'OMS. Ce programme pourrait être exécuté par M. J. M. Prud'hom, technicien de recherches de l'ORSTOM, sous la supervision de M. P. Guillet, chercheur de l'ORSTOM.

- En matière d'enquêtes au service des Etats membres de l'OCCGE.

A l'intérieur des Etats membres de l'OCCGE les deux seuls foyers d'onchocercose qui resteront bientôt intéressants pour les enquêtes de l'IRO sont le foyer sénégalais de la haute Gambie et le foyer sénégalo-malien du bassin du haut Sénégal.

Ces deux foyers, ainsi que le vaste foyer guinéen, font l'objet de la part de l'OMS d'un projet d'étude de faisabilité d'une campagne antivertorielle de lutte contre l'onchocercose ; de plus, l'OCCGE est à l'origine de toutes les données entomologiques et de la quasi-totalité des données parasitologiques et ophtalmologiques acquises dans ces régions.

Il serait donc logique qu'il fût fait un large appel aux spécialistes de l'IRO ayant la connaissance de ce terrain bien particulier pour la réalisation d'enquêtes de prospections et/ou de recherches entomo-épidémiologiques ponctuelles dans ce complexe de foyers. Il pourrait d'ailleurs aussi bien être envisagé le même type d'intervention dans les foyers de la République Populaire et Révolutionnaire de Guinée, (bien que cet Etat ne soit pas membre de l'OCCGE) dans le cadre de ce nouveau et futur programme de lutte contre l'onchocercose.

Pour être en mesure de satisfaire à de probables contrats à négocier avec l'OMS pour l'exécution de ces travaux préparatoires, l'IRO devra donc maintenir des effectifs et équipements suffisants et adéquats et aménager ses programmes en conséquence.

• En matière de formation de personnels.

- Enseignements traditionnels. Nous avons déjà mentionné que cette activité constitutive de l'IRO ne devrait pas être notablement affectée par les extensions d'OCP et leurs corollaires. Il y aura donc lieu pour l'IRO de maintenir ce secteur de son activité et si possible de la développer. Cela est particulièrement vrai pour l'accueil de candidats d'OCP et du Bureau Régional OMS de Brazzaville, d'une part parce que ceux-ci sont habituellement hautement notivés par des perspectives à court terme d'affectation à des programmes appliqués de lutte, d'autre part parce que ces organismes demandeurs participent financièrement à l'entretien de leurs stagiaires.

- Activités nouvelles d'enseignement. S'il se confirme qu'un centre universitaire de formation de zoologistes africains médicaux francophones, rattaché à l'Université d'Abidjan (Faculté des Sciences) et subventionné par l'OMS (TDR), ouvrira ses portes à Bouaké dans un avenir proche (rentrée universitaire de 1980 au 1981), une participation substantielle et rémunérée de l'IRO à l'enseignement dispensé par ce centre doit être étudiée et négociée avec l'OMS : cours de spécialistes de l'IRO, participation d'un ou deux de ses chercheurs, à temps partiel, à l'encadrement des travaux pratiques et des stages extérieurs, initiation des étudiants aux divers programmes de recherches de l'IRO, direction scientifique d'étudiants de DEA puis de 3^o cycle, etc...

OUVERTURE DE PROGRAMMES DE RECHERCHES NOUVEAUX POUR L'IRO.

Il s'agirait donc d'une réorientation et d'une diversification des activités de l'IRO qui, jusqu'à présent spécialisé dans la seule étude de l'onchocercose et de ses vecteurs, élargirait son domaine de recherches appliquées, d'enquêtes et de formation de personnel à certaines endémies africaines transmises par d'autres vecteurs. Notons qu'il conviendra dans ce cas de débaptiser l'IRO au profit d'un sigle faisant état de sa spécialité et de sa pluridisciplinarité IREM (Institut de Recherches d'Entomologie Médicale) pourrait être retenu si ce sigle n'est pas déjà employé par ailleurs.

Deux possibilités de solutions internes à l'OCCGE (et ne nécessitant donc pas de concours extérieur nouveau) peuvent être envisagées pour réaliser pratiquement cette diversification : la reconversion sur place de cadres exerçant déjà à l'IRO, ou l'affectation de chercheurs spécialisés dans d'autres groupes et déjà opérationnels dans d'autres Instituts de l'OCCGE.

Dans l'esprit de la seconde possibilité le transfert à Bouaké d'entomologistes médicaux (chercheurs et techniciens de recherches) du Centre Muraz de Bobo-Dioulasso vient immédiatement à l'esprit.

- Reconversion de cadres de l'IRO.

- Ouverture à Bouaké d'un programme DRACUNCULOSE. L'élaboration d'un tel programme, qui comporterait une étude fine et approfondie du parasite, de ses hôtes intermédiaires et de l'épidémiologie de la maladie dans la région de Bouaké puis étendue comparativement à des zones plus sèches, si une telle recherche rencontre l'assentiment des autorités ivoiriennes et celui d'autres Etats membres de l'OCCGE. Dans ce cas, et pourvu que ce programme soit patronné auprès de l'OMS par les autorités supérieures de Santé Publique de l'un de ces Etats, il pourra être présenté à TDR en vue d'une demande de financement.

- Ouverture à Bouaké d'un programme d'étude et de contrôle des vecteurs forestiers de trypanosomiase humaine. En fait, un tel programme est déjà en cours d'exécution en Côte d'Ivoire (région de Vavoua), à partir de Bobo-Dioulasso et par des équipes entomologistes du Centre Muraz ; il serait susceptible de développement nouveaux si un chercheur et un technicien résidant à Bouaké et prélevés sur l'équipe onchocercose actuelle étaient adjoints à l'équipe bobolaise déjà opérationnelle. Sous sa forme actuelle, ce programme bénéficie déjà d'un financement de la République de Côte d'Ivoire et une subvention est attendue de TDR dans le cadre d'un accord de recherche passé avec l'OCCGE.

- Transfert de Bobo-Dioulasso à Bouaké d'équipes entomologiques du Centre Muraz.

Nous envisagerons ici trois formules différentes de transferts possibles :

- Transfert intégral, à Bouaké, de la totalité de la Section Entomologie du Centre Muraz, avec ses personnels et ses moyens matériels et financiers de fonctionnement. Les équipes transférées seraient alors intégrées administrativement et budgétairement à l'IRO, dont elles constitueraient une ou plusieurs sections.

.../...

- Transfert de l'Unité Glossines de la Section Entomologie du Centre Muraz, dans les mêmes conditions.

- Transfert limité à la seule équipe de l'Unité Glossines qui travaille sur les problèmes de vecteurs de trypanosomiase humaine en région forestière de Côte d'Ivoire.

Pour la commodité de l'exposé, ces trois formules seront parfois désignées ultérieurement en abrégé et respectivement par TT (Transfert Total), GTG (Grand Transfert Glossines) et PTG (Petit transfert Glossines).

Avant d'étudier les avantages et les inconvénients de chacune de ces formules, il faut souligner qu'elles auront toutes les trois en commun les faits suivants :

- elles comporteront une dépense ponctuelle et non renouvelable inhérente au déplacement proprement dit des équipes et de leurs moyens de travail ;

- elles entraîneront une incidence budgétaire annuelle tant à l'IRO qu'au Centre Muraz ;

- elles nécessiteront des réaménagements des budgets respectifs et de la comptabilité matières de ces deux instituts par transfert du Centre Muraz à l'IRO des crédits et matériels correspondant aux équipes mutées à Bouaké.

- Estimation du coût du déplacement proprement dit.

Les calculs correspondants sont récapitulés à l'annexe I.

- Dépenses de personnel (Annexe I, § 1).

Le tableau III indique pour les différentes formules possibles de transferts les nombres de personnes transférables pour chaque catégorie. En cas de transfert total le nombre global est celui des effectifs de la Section Entomologie, à deux exceptions près : celle d'une technicienne de recherches de l'ORSTOM et celle des deux infirmiers qui, appartenant à la fonction publique voltaïque, devront être remis à la disposition de leur administration d'origine. Dans les deux cas de transferts partiels les effectifs indiqués sont ceux qui sont indispensables à la poursuite dans solution de continuité de l'exécution des programmes transférés.

Le coût du transport par voie ferroviaire des agents transférés a été établi selon les normes de la Compagnie RAN (transport en première classe pour les cadres et en deuxième classe pour les personnels auxiliaires et subalternes).

L'opportunité de prendre en charge le transport à Bouaké par voie ferrée des familles des agents transférés et celle d'attribuer à ces agents une prime de déménagement sont laissées à l'appréciation des autorités supérieures de l'OCCGE, de même que le montant de cette prime éventuelle.

Le paiement d'indemnités de licenciement constituera évidemment de très loin la plus grosse dépense de cette rubrique. Il est cependant à considérer que les chiffres du paragraphe 1.4 de l'annexe I constituent une hypothèse maximale : celle dans laquelle tout le personnel de recrutement local nécessaire aux programmes transférés serait recruté sur place à Bouaké et où tout le personnel correspondant de Bobo serait licencié.

Ces chiffres sont donc nécessairement supérieurs à la réalité car :

+ une partie au moins du personnel actuel de la Section Entomologie sera volontaire pour le transfert ;

+ le transfert d'une partie de ce personnel actuel est indispensable pour la continuité des travaux ;

+ il peut être envisagé de reverser une partie du personnel non transféré dans d'autres sections du Centre Muraz.

Cette rubrique ne sera pourtant en aucune façon nulle, car il est illusoire d'imaginer que l'OCCGE sera en mesure de supporter le double effort financier correspondant au maintien des effectifs actuels à Bobo et au recrutement de personnels équivalents en nombres et catégories à Bouaké. Il est toutefois impossible, faute d'instructions et de décisions plus précieuses, de donner actuellement une fourchette plus étroite.

Les indemnités de licenciement (Annexe I et tableau IX) ont été calculées selon les normes en vigueur en Haute-Volta d'après la formule : salaires global mensuel maximum $\times N \times k\%$, où N est le nombre d'années de service ; $K = 25\%$ si $0 < N \leq 5$, 30% si $6 < N \leq 10$ et 40% si $N > 10$; le salaire global mensuel maximum est celui de la catégorie correspondants en vigueur en Haute-Volta le premier mai 1979 augmenté de la prime d'ancienneté qui sera celle de l'agent concerné Bobo-Dioulassa en 1980.

- Dépenses d'équipement des installations immobilières de l'IRO à Bouaké (Annexe I § 2).

Il est entendu que les équipes transférées occupent à l'IRO l'aide de bâtiments neufs mise en service en 1977 et qui est actuellement partiellement habitée par le Laboratoire d'Hydrobiologie de l'ORSTOM travaillant sur convention OCP à l'étude des larvicides antismulidiens sur la faune aquatique non coble.

En cas de transfert total de la Section Entomologie, il conviendra d'attendre le départ intégral et définitif du Laboratoire d'Hydrobiologie, fixé par l'ORSTOM au premier juillet 1980. Dans les cas de transferts partiels ceux-ci pourraient s'opérer très prochainement, les locaux vacants (dont la superficie doublera prochainement) étant d'ores et déjà suffisante pour héberger une équipe réduite.

Il sera nécessaire qu'à Bouaké les équipes transférées disposent de locaux équivalents à ceux de Bobo-Dioulasso. Actuellement la Section Entomologie (qui héberge la Mission ORSTOM auprès de l'OCCGE) occupe au Centre Muraz plus de 930 m² répartis comme suit :

+ bureaux (9), laboratoires (7), bibliothèque (1)	:	650 m ²
+ magasins pour matériel (7) et insecticides (2)	:	280 m ²
+ insectarium (6 pièces)	:	83 m ²

L'IRO peut dès maintenant offrir les locaux suivants : deux unités laboratoires-bureaux de 70 m² chacune, deux salles vides de 50 m² chacune et un insectarium de 15 m², soit au total 255 m².

Au départ des Hydrobiologistes de l'ORSTOM, l'IRO sera en mesure d'offrir :

+ un ensemble de trois pièces et une salle d'attente pouvant héberger, comme à Bobo, le Chef de Mission ORSTOM auprès de l'OCCGE et son secrétariat	:	120 m ²
+ deux salles vides de 50 m ² chacune	:	100 m ²
+ trois unités laboratoires-bureaux de 70 m ² chacune	:	210 m ²
+ un insectarium	:	15 m ²
+ quatre magasins (dont 15 m ² climatisés) auxquels s'ajoutent 20 m ² sous auvent, non fermés	:	80 m ²
soit au total	:	525 m ²

.../...

Dans les deux cas de transferts partiels les surfaces disponibles seront suffisantes, mais la situation sera quelque peu différente s'il s'agit d'un transfert total : dans ce dernier cas la superficie des bureaux et laboratoires sera nettement inférieure à celle de Bobo, mais elle restera compatible avec le bon fonctionnement des programmes transférés.

Par contre le nombre et la surface utile des magasins seront largement insuffisants et il conviendra, en cas de transfert total, de prévoir la construction d'un petit magasin complémentaire en appentis du second corps de garages de l'IRO.

L'insectarium sera lui aussi beaucoup trop exigu en cas de transfert total et même à peine suffisant en cas de transfert partiel ; aucune construction nouvelle n'est toutefois envisagée car la mise en service du centre universitaire de formation de zoologistes médicaux devrait ouvrir des possibilités nouvelles dans le domaine des locaux d'élevage des moustiques et des glossines.

L'actuelle bibliothèque de l'IRO deviendra très insuffisante lorsqu'il s'agira d'accueillir les importantes collections de la bibliothèque de la Section Entomologie de Bobo, et de permettre son accès à une équipe de recherche notablement renforcée. Il faudra donc aménager l'une des pièces de 50 m² actuellement désaffectées (pièces initialement prévues pour héberger le Dr Rolland, qui s'est depuis désisté, et son service d'ophtalmologie (*)) pour y loger les deux bibliothèques réunies de Bobo et de Bouaké. Il est à noter que cet aménagement ne sera à prendre en considération que dans le cas de transfert total, la Section Entomologie du Centre Muraz devant conserver sa bibliothèque à Bobo dans les cas de transferts partiels.

.../...

(*) Nous apprenons en dernière heure que l'affectation du Dr Rolland à l'IRO est de nouveau une éventualité à considérer. Cela poserait un sérieux problème de place en cas de transfert total mais serait sans incidence dans les cas de transferts partiels.

Il est enfin prévu dans tous les cas de repeindre les locaux libérés par le Laboratoire d'Hydrobiologie de l'ORSTOM et qui seront occupés par les équipes transférées de Bobo, et sauf dans le cas du transfert le plus réduit l'installation à l'IRO d'un téléphone intérieur deviendra de première utilité.

- Dépenses de matériels divers.

Le transfert ne nécessitera en principe pas d'achats de matériels nouveaux et particuliers, étant entendu que les équipes transférées à Bouaké se déplaceront avec leurs matériels, à savoir mobilier et équipements de bureau, matériel technique et accessoires de laboratoire et de tournées.

Si le transfert intégral de la Section Entomologie est retenu, il concernera tous les biens mobiliers de cette Section, dont des inventaires détaillés existent à la sous-section Matériel du Centre Muraz ; si le transfert n'est que partiel il affectera tous les biens de tous ordres nécessaires au bon fonctionnement des programmes transférés.

Il faut souligner que l'ORSTOM apporte à la Section Entomologie un renfort important en biens d'équipement. Dans le cas où cet Office ne consentirait pas à affecter à Bouaké tout ou partie de ces biens (selon le type de transfert retenu), l'OCCGE devrait consentir l'achat à Bouaké des biens manquants correspondants dont le remplacement est estimé à 4.500.000 F. pour le matériel de bureau et 25.000.000 F. pour les équipements techniques.

En s'appuyant sur l'exemple du transfert de la Section Enchocercose en 1973, il a cependant été prévu une somme de 100 à 500.000 francs (selon le type de transfert adopté) pour la réfection des mobiliers et accessoires vétustes ou endommagés pendant le transport.

Le transfert des véhicules obéira aux mêmes règles que les autres matériels. Les tableaux VI et VII donnent le détail du parc automobile actuel de la Section Entomologie : 6 ou 7 véhicules sur 14 sont en état d'être transférés ; l'état de vétusté et/ou d'usure des autres permet encore leur fonctionnement réduit à Bobo, mais interdira leur transfert à Bouaké en raison des vicissitudes du déplacement et du coût beaucoup plus élevé des réparations en Côte d'Ivoire.

Il est donc proposé qu'en cas de transfert total les véhicules non transférés soient laissés au Centre Muraz ; cet Institut devrait alors transférer à l'IRO d'autres véhicules destinés d'une part à remplacer partiellement les premiers et d'autre part à permettre d'accomplir les enquêtes demandées par les Etats pour lesquelles la Section Entomologie procède à des emprunts de véhicules adéquats auprès du pool automobile du Centre Muraz.

En cas de transfert partiel les véhicules non transférés resteraient bien sûr à la disposition de la Section Entomologie ; seraient alors transférés à Bouaké, pour les programmes de routine les véhicules habituellement utilisés par les équipes transférées et qui se trouvent déjà en cession permanente à la Section Entomologie, et pour les enquêtes au service des Etats quelques véhicules complémentaires à prélever sur le pool automobile du Centre Muraz. Les quantités de véhicules à transférer pour chacune de ces deux catégories sont évidemment fonction du type de transfert adopté (cf. tableau V et VI).

Pour le parc automobile également l'ORSTOM apporte à Bobo une assistance importante à la Section Entomologie en fournissant 11 véhicules, dont 7 de tournées (cf. tableau VIII). Si l'ORSTOM ne consent pas à transférer son effort dans ce domaine sur Bouaké (en raison de problèmes douaniers par exemple) en modulant l'ampleur suivant la formule de transfert qui sera retenue, l'OCCGE devra pourvoir au remplacement à Bouaké des véhicules de tournées présentement fournis par l'ORSTOM à Bobo.

.../...

(*) Le transfert de véhicules de l'OCCGE de haute-Volta en Côte d'Ivoire ne pose pas de difficultés : ces véhicules sont exonérés de taxes et sont immatriculés en série administrative par le canal du Ministère de la Santé. Il en ira différemment avec les véhicules de l'ORSTOM qui ne peuvent en principe bénéficier en Côte d'Ivoire ni d'exonération de taxes à l'importation ni de l'immatriculation en série administrative.

Il reste entendu dans tous les cas que les possibilités de l'IRO en matière d'assistance matérielle (véhicules y compris) aux équipes transférées ne pourront excéder le stade du dépannage occasionnel et transitoire.

• Dépenses pour l'ameublement des logements.

La répartition de la prise en charge des logements des chercheurs et techniciens de recherches entre l'ORSTOM et l'OCCGE fait l'objet d'un article des accords qui régissent la collaboration entre ces deux organismes. En adoptant pour les équipes transférées la même répartition qu'à Bobo, trois nouveaux loyers bouakéens reviendraient à l'OCCGE dans le cas d'un transfert total, deux dans le cas du transfert de l'Unité Glossines au complet et aucun dans le cas de transfert partiel de cette unité.

Les foyers meublés n'existant pas à Bouaké, l'OCCGE devra consentir un effort financier de l'ordre de 1.500.000 francs par nouvelle location pour l'achat de mobilier.

• Dépenses afférentes au déménagement lui-même.

Les estimations (point 4 de l'annexe I) ont été faites à Bobo à partir des données de la RAN et des tarifs pratiqués par les différents fabricants et fournisseurs.

Toujours en se référant à l'exemple du transfert de la Section Onchocercose en 1973, il apparaît en effet que le déménagement par voie ferroviaire est préférable à tout autre mode de transport, à l'exception de matériels particulièrement fragiles qui pourraient être envoyés par la route dans les véhicules qui gagneront Bouaké par leurs propres moyens.

• Incidences budgétaires annuelles des différentes formules de transfert.

• Dépenses de personnel.

Comme cela a déjà été mentionné, les effectifs des diverses catégories retenus pour chacun des trois types de transferts sont ceux qui sont nécessaires à la poursuite à Bouaké des programmes de la Section Entomologie sur les bases de fonctionnement actuellement en vigueur à Bobo-Dioulasso. (cf. tableaux III et IV).

En matière de devenir du personnel actuel de cette Section plusieurs options sont envisageables (*) :

+ le transfert à Bouaké, avec conservation d'ancienneté, reclassement comme les autres agents de l'IRO dans les catégories ivoiriennes correspondant aux charges et fonctions exercées à Bobo et application des barèmes de salaires ivoiriens de ces catégories (cf. tableaux IV et VIII) ;

+ le non-transfert avec licenciement à Bobo (cf. tableau IV),

+ le non-transfert avec maintien au Centre Muraz et réaffectation à d'autres sections de cet Institut ou au Secrétariat Général de l'OCCGE.

Aucune information n'a encore été fournie officiellement par les autorités dirigeantes de l'OCCGE quant à la ligne générale que cette Organisation adoptera vis-à-vis du personnel décisionnaire de la Section Entomologie en cas de transfert. On ignore donc encore le nombre de postes budgétairement admissibles dans chaque catégorie et, par conséquent, les possibilités de choix qui pourront être proposées aux agents de recrutement local de cette Section, en particulier le cas de transfert total.

De ce fait, pour chacun des trois types de transferts il a été procédé à des estimations a maxima dans lesquelles la même solution est appliquée en bloc à tous les agents décisionnaires OCCGE concernés par le type de transfert considéré.

.../...

(*) Nous ne mentionnons pas ici le cas des deux infirmiers de la Section Entomologie. Ces deux agents voltaïques n'étant pas transférables, il est proposé de solliciter la Côte d'Ivoire pour leur remplacement à Bouaké en cas de transfert global, si tant est que ce remplacement apparait nécessaire. Les agents de la fonction publique ivoirienne ainsi recrutés continueraient alors à être alignés en salaire par leur ministère d'origine et seraient pris en charge par l'IRO pour tous les autres aspects de leur affectation.

Nous n'avons toutefois pas développé les calculs relatifs à la troisième option envisagée ci-dessus, compte tenu qu'il semble hautement improbable que l'OCCGE puisse dégager des crédits suffisants pour recruter de nouveaux effectifs à Bouaké tout en maintenant des effectifs identiques (dont la plupart n'auraient alors plus de raison d'être) à Bobo-Dioulasso.

Dans le premier cas, il y aura augmentation importante du budget du personnel de l'IRO, d'une part en raison de l'afflux d'employés transférés de Bobo, d'autre part parce que les salaires ivoiriens sont notablement plus élevés que leurs homologues voltaïques : Annexe II, § 1.1.1..

Dans le second cas l'augmentation du budget du personnel de l'IRO sera moins considérable car, si le nombre de nouveaux employés sera identique, les salaires de ceux-ci seront moins élevés en raison de l'absence de primes d'ancienneté (Annexe II, § 1.1.3). Cette augmentation sera d'autre part compensée partiellement (comme dans le cas précédent) par une économie substantielle sur le chapitre "personnel" du Centre Muraz (Annexe II, § 1.1.2.) qui ne sera pas complètement absorbée par le paiement des indemnités de licenciements (Annexe I, § 1.4).

Dans les deux cas toutes les formes de transferts nécessiteront le recrutement à Bouaké de personnel de complément destiné à renforcer les services généraux de l'IRO (auxiliaires, dactylos pour les services du personnel et chauffeurs-mécaniciens pour le garage) qui, déjà à peine suffisants présentement, ne seront plus en mesure de faire face aux tâches accrues de gestion de personnel et de matériel qui seront la conséquence du transfert. (Annexe II, § 1.1.4).

Ces nouveaux recrutements seront d'autant plus indispensables que, au moment du transfert, l'IRO ne pourra de toute évidence plus compter sur les compléments d'effectifs qu'il avait jusque là tiré d'embauches sur le budget des subventions extérieures.

Quels que soient les types de transferts retenus pour les programmes et les postes budgétaires déplacés de Bobo à Bouaké, il y aura également lieu d'ouvrir à Bouaké un crédit destiné au transport du personnel (Annexe II, § 1.1.7.).

.../...

Lors de l'élaboration du présent dossier, il existait enfin une inconnue de taille, qui concernait le devenir du complément d'effectifs en personnel auxiliaire et subalterne que l'ORSTOM apporte à la Section Entomologie du Centre Muraz. En l'absence de toute information officielle de l'ORSTOM à ce sujet, diverses hypothèses allant de la suppression pure et simple au maintien intégral ont dû être envisagées pour cette assistance en hommes : Annexe II, §§ 1.1.5 et 1.1.6.

Tous les éléments de calcul : de l'incidence financière des divers types de transferts sur les budgets du personnel de l'IRO, du Centre Muraz et de l'OCCGE sont détaillés et rassemblés à l'Annexe II et aux tableaux III, IV, VII, IX, XI, XII, XIII, et XIV.

L'annexe II détaille également le calcul des différents chapitres du budget de fonctionnement (augmentation globale du budget de l'IRO, crédits à transférer du Centre Muraz à l'IRO, crédits nouveaux à ouvrir par l'OCCGE pour le compte de l'IRO). L'ordre suivi est celui des budgets de l'OCCGE et les modalités de calcul sont exposées pour chaque chapitre ou rubrique.

DISCUSSION ET CONCLUSIONS.

Il est clair que des menaces extrêmement sérieuses de récession, voire de disparition, pèsent sur plusieurs des activités traditionnelles de l'Institut de Recherches sur l'Onchocercose. Ces menaces proviennent du fait que, s'appuyant sur les excellents résultats qu'il a enregistrés depuis sa création et sur l'intérêt que ces résultats ont suscité auprès de tous ses protagonistes, le Programme de Lutte contre l'Onchocercose dans le Bassin de la Volta a entrepris des opérations d'extension considérable de la superficie de ses traitements antivectoriels.

Annoncées depuis deux années, ces menaces sont maintenant devenues réalités, et l'IRO est gravement atteint, condamné même dans certaines de ses activités, tant par la disparition de ses terrains d'action que par le tarissement de l'essentiel de ses sources de financement.

Plusieurs remèdes sont proposés pour conserver à l'IRO son potentiel, son dynamisme et son efficacité.

Un premier groupe de mesures vise d'abord à préserver un noyau d'activité traditionnelle, toujours consacré à l'onchocercose, ses vecteurs et leur contrôle, mais mieux adapté aux conditions nouvelles nées des extensions d'OCP.

Un second groupe de mesures vise à diversifier l'action de l'IRO en étendant le domaine d'intervention de l'Institut à d'autres endémies ; pour ce faire, deux approches possibles sont évoquées :

- la reconversion partielle sur place, facilement réalisable dans le cas de création de programmes nouveaux, dans la mesure où ceux-ci auront reçu l'aval des Etats membres de l'OCCGE, un peu plus délicate car nécessitant une harmonisation préalable avec les autres programmes similaires dans le cas d'ouverture de programmes nouveaux pour l'IRO mais déjà existants ailleurs (comme l'étude des vecteurs de trypanosomiase humaine en zone forestière) ;

- le transfert total ou partiel de la Section Entomologie du Centre Muraz de Bobo-Dioulasso à l'IRO de Bouaké. Cette solution demande un examen beaucoup plus approfondi en raison de son ampleur, de sa complexité et de ses implications.

Le présent dossier apporte les éléments nécessaires à l'étude préliminaire de ce transfert ; il envisage trois possibilités différentes par leur ampleur (Transfert Total, Transfert de l'Unité Glossines et Transfert de l'équipe oeuvrant sur les Glossines en forêt), combinées avec deux formules extrêmes de devenir du personnel décisionnaire et trois hypothèses quant à l'existence et aux modalités de la participation de l'ORSTOM à ce transfert.

Avec une telle interférence de variables il était évidemment impossible de fournir des données chiffrées autres que des prévisions a maxima. Il est seulement souhaité que ce dossier apporte suffisamment d'éléments utiles à une meilleure compréhension du problème et, certaines inconnues ayant été éliminées, il pourra donner lieu à une analyse plus poussée et à des estimations plus précises.

Un transfert présenterait à notre avis les avantages suivants :

- Il apporterait avant tout aux activités de l'IRO des éléments de relance qui seront bientôt une condition sine qua non de la subsistance de cet institut.

- Il permettrait le regroupement en une seule implantation des divers spécialistes d'entomologie médicale de l'OCCGE. La constitution à Bouaké d'une équipe complète, diversifiée et polyvalente, sans équivalent actuellement en Afrique de l'Ouest, garantirait en particulier à cette équipe un rôle éminent dans le cas de la mise en place dans cette ville d'un centre universitaire international de formation de zoologistes médicaux francophones.

- Il rapprocherait les équipes de l'Unité Glossines de leurs zones ivoiriennes de travail, qui sont à la fois celles où se posent les problèmes les plus actuels et celles où se posent les meilleures perspectives de programmes de recherches intéressantes pour l'avenir.

Une solution de transfert aurait par contre également un certain nombre d'inconvénients :

- Un coût élevé. Le tableau XIV indique des dépenses maximum approximatives d'une quarantaine de millions, de 18 millions et de 5 millions pour chacune des trois formules de transferts respectivement. Nous reprecisons à ce propos que les chiffres mentionnés sont ceux de prévision a maxima.

Le soutien en personnel et en matériel d'exécution qu'apporte l'ORSTOM à l'actuelle Section Entomologique du Centre Muraz doit être à nouveau souligné car, sous peine d'une augmentation très sensible des coûts ci-dessus rappelés, il sera essentiel que l'OCCGE obtienne de l'ORSTOM le transfert vers l'IRO de son aide à la Section Entomologie ou de la fraction de celle-ci qui correspondra au type de transfert retenu ; l'accord devra en particulier se faire à propos du personnel de recrutement local, du matériel technique, des véhicules, ainsi que des locations de logements.

Il nous est agréable de pouvoir signaler en dernière heure que, lors des récents entretiens de la concertation annuelle ORSTOM/OCCGE, où les deux parties ont souligné l'intérêt technique de l'affectation à l'IRO de Bouaké pour la durée de son programme de l'équipe chargée de l'étude des glossines dans la région de Vavoua, l'ORSTOM a confirmé sa disposition qu'il avait exprimée en 1978 d'"examiner avec la plus grande compréhension dans un souci d'efficacité" les conséquences matérielles qu'impliquerait un transfert.

- Des retombées sociales au niveau du personnel décisionnaire puisque des licencieux et des transferts générateurs de dépaysement et de difficultés d'adaptation seront pour lui inévitables.

On doit toutefois remarquer que cet inconvénient sera probablement nul dans les cas de transferts partiels puisque les effectifs concernés par le déplacement seront alors très réduits et qu'il sera donc possible de les choisir parmi des volontaires, les personnels non transférés continuant à exercer comme par le passé à Bobo-Dioulasso dans une Section Entomologie maintenue.

- Des modifications de structures comme l'étoffeement des services généraux de l'IRO, des transferts de crédits d'institut à institut ; le précédent du transfert de la Section Onchocercose en 1973, dans des conditions plus difficiles puisqu'il s'agissait alors de créer des structures en une implantation nouvelle, démontre toutefois que ces problèmes, pas plus que ceux du point précédent, ne sont insurmontables.

Les transpositions de crédits du Centre Muraz à l'IRO devront bien entendu affecter aussi les subventions extérieures dont bénéficient les programmes qui seront déplacés dans chaque type de transfert.

Pour ces deux points (transferts de personnels et de crédits) les inconvénients seront d'autant plus mineurs que le volume du transfert choisi sera plus réduit.

- un affaiblissement relatif du Centre Muraz, qui perdait l'une de ses unités dynamiques et verrait son budget annuel diminué de 5 à 25 millions selon la formule adoptée pour le transfert.

Les deux formules de transfert partiel offrent autant de désavantages l'une que l'autre : outre qu'elles consacrent toutes deux la division géographique déjà existante des équipes entomologiques de l'OCCGE, la première aura l'inconvénient de laisser à Bobo une équipe affaiblie au cas où les "programmes moustiques" ne connaîtraient pas une relance, et la seconde, si elle conserve une certaine pluridisciplinarité à l'équipe bobolaise, crée une division au sein de l'équipe Glossines elle-même.

Aucune des mesures de sauvegarde énumérées n'est exclusive l'une de l'autre et en particulier, quel que soit l'accueil et l'avenir qui seront réservés aux propositions de transferts, il est indispensable de procéder dès maintenant à la mise en place des mesures de réorientation et de reconversion qui ne font pas appel à des apports de programmes et de cadres de l'extérieur de l'IRO.

.../...

Il est surtout instamment souhaité que les Etats membres de l'OCCGE se prononcent sur le bien fondé des programmes nouveaux dont l'ouverture est envisagée à l'IRO et que, si ces ouvertures rencontrent leur assentiment, l'IRO puisse bénéficier de leur appui lorsque des propositions de financement de recherches appliquées seront soumises à des Organisations internationales en vue de remplacer les sources de financement dont notre institut déplore aujourd'hui la disparition.

Mais même en considérant que ce patronage accroîtra sans conteste les chances de relance de l'IRO, il n'en reste pas moins que, à notre sens, cet malgré des inconvénients qui peuvent être circonvenus par une étude et un choix appropriés, une solution de transfert à Bouaké d'équipes entomologiques bobolaises constituerait la mesure capable d'offrir à notre Institut les meilleures garanties de relance et de pérennité.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Document I.R.O., N° 12/oncho/Rap/79.

Bouaké, le 21 Mai 1979

Le Directeur de l'Institut de
Recherches sur l'Onchocercose

B. Philippon.